

En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle, et il devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

La Chambre n'est donc pas seulement saisie à l'heure actuelle de l'Adresse en réponse au discours du trône, ce qui a toujours permis une très grande latitude dans nos délibérations, mais aussi d'un amendement qui a été proposé au nom du parti du député. C'est un amendement qui a directement trait à des questions économiques et qui tend à ajouter la phrase suivante à la motion:

... mais que la Chambre regrette d'informer Votre Majesté que l'incompétence des ministres de Votre Majesté ait détérioré l'économie du Canada et sapé, dans le pays et à l'étranger, la confiance en cette économie.

Étant donné la façon dont cette motion est formulée, il me semble que nous pourrions en discuter non seulement cet après-midi, mais également pendant les six jours qui restent: aujourd'hui et toute la semaine prochaine. En outre, lorsque l'étude de cet amendement sera terminée, sans doute pendant l'un des votes prévus pour la semaine prochaine conformément au Règlement, l'un de vous pourra proposer un autre amendement, et j'invite tous les députés à envisager cette possibilité s'ils le désirent. Les amendements peuvent porter sur n'importe quelle industrie ou n'importe quel secteur de l'économie et si un député a l'intention de saisir la Chambre de cette question afin qu'on en discute, il a six jours pour le faire: libre à lui de proposer un amendement à cette fin s'il le désire. Mais même si aucun amendement précis n'est proposé, il y aura toujours moyen de discuter cette question au moment où nous passerons à l'ordre du jour, dans quelques minutes.

Je voudrais dire au député de Northumberland-Durham et à tous les députés intéressés—je pense notamment au député de Nickel Belt dont la circonscription est voisine de la mienne et qui, me semble-t-il, a l'intention de prendre la parole aujourd'hui—que je suis tout à fait disposé à inscrire, dans quelques minutes, à l'ordre du jour aujourd'hui et les jours suivants consacrés au discours du trône, toutes les demandes des députés qui ont l'intention de se préoccuper de ce problème et d'en parler, et à tous les membres du gouvernement qui sont en mesure de répondre au nom du gouvernement en ce qui concerne le terrible coup qui a été porté à Sudbury et à l'économie du Canada par l'action de l'International Nickel Company.

Il me semble que toute autre décision serait contraire aux précédents concernant l'application de l'article 26 du Règlement. Mais au lieu de ne disposer que d'un jour, nous disposons maintenant de six jours au cours desquels chaque député peut être certain que je veillerai à ce qu'il puisse prendre la parole au moment opportun pour intervenir sur ce très sérieux sujet.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Sur la question qui a été soulevée, monsieur l'Orateur, il me semble que la décision prise par Votre Honneur affecte mon privilège et mes droits en tant que député comme elle affecte ceux de tous les députés de l'opposition. J'attire l'attention sur une situation que j'ai

L'Adresse—M. Gillespie

remarquée depuis un certain temps, et je regrette que vous ayez pris une décision en ce sens.

D'habitude, le débat sur l'Adresse donne généralement aux députés la possibilité de soulever différentes questions; la discussion n'est pas limitée et ceci permet aux députés de l'arrière-ban d'évoquer les problèmes de leurs circonscriptions ou de la nation. Je voudrais rappeler que déjà, un mini-budget a véritablement été imposé dans le débat sur le discours du trône, même si c'est tout à fait légal. Ce seul point a déjà fait disparaître une partie du temps dont les députés de l'arrière-ban auraient pu se prévaloir. Maintenant, du fait de la décision de Votre Honneur, un nouveau sujet apparaît et il sera vraisemblablement traité en priorité. Il me semble que cela interdit les commentaires et les interventions et porte atteinte au droit de parole des députés...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait soumettre ce qu'il appelle une question de privilège à la Chambre. Les privilèges du député n'ont manifestement pas été affectés par la décision que j'ai prise aujourd'hui. S'il advenait qu'ils le soient, j'estime que le député aurait alors la possibilité de soulever la question de privilège. J'ai dit que je donnerai la parole à ceux qui veulent intervenir sur le très sérieux sujet qui vient d'être soulevé et cela en fonction des autres sujets et des autres orateurs inscrits à l'ordre du jour. Il n'y a qu'un petit nombre de députés que cela concerne directement. Les autres sont plutôt intéressés aux effets qu'aura cette question sur l'économie en général.

Il me semble parfaitement raisonnable que la présidence puisse recevoir ce point de vue et accorder la parole à ces députés au cours des six jours du débat sans commettre d'injustice aucune. Mais s'il survient un cas où un député est injustement traité, je le réglerai à ce moment-là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire simplement signaler que mon ami de Nickel Belt désire aborder ce sujet aujourd'hui et j'espère qu'il sera au moins parmi les trois premiers orateurs.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[Traduction]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 20 octobre, de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 30).

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le discours du trône, prononcé fort gracieusement par Sa Majesté, a mis l'accent sur l'importance cruciale de l'énergie pour notre avenir économique et, en fait, pour l'union même du Canada. Au sujet du domaine de l'énergie, on peut lire: